



Pension alimentaire et etudes

Par **help26**, le **15/04/2009 à 09:39**

Bonjour, mon fils va entrer en école supérieure à Montpellier et doit prendre un logement alors je voudrais savoir comment faire pour que je lui verse la pension alimentaire à lui et non à sa mère car si je lui verse il y a de grande chance pour qu'il ne finisse pas ses études et moi je ne peux pas tout payer et comme les études devraient être partagées en deux comme on en avait parlé avec sa mère, je voudrais savoir comment faire un document qui attestera du partage et me couvrir au cas où la mère ne vient plus à payer et où l'obligée a payé sa part car elle refuse de travailler et ne fait aucun effort pour en trouver mais vit avec une personne qui possède une entreprise et avec qui elle a eu un enfant et fait tout pour repousser l'échéance pour l'inscription de mon fils qui doit rentrer en septembre. Merci de votre aide.

Par **marguerite000**, le **16/04/2009 à 08:27**

dur dur j'espère pour toi que quelqu'un saura te conseiller bon courage baisse pas les bras

Par **jeetendra**, le **16/04/2009 à 08:43**

bonjour, que votre fils majeur je suppose envoie un courrier recommandé avec accusé de réception au juge aux affaires familiales pour demander à ce que la pension alimentaire que vous versez à sa mère, votre ex, pour son entretien et son éducation lui soit versée directement à lui, surtout qu'il ne logera plus chez sa mère à cause de ses études, avec la décision du juge vous serez tranquille, courage à vous, cordialement

Par **help26**, le **17/04/2009** à **12:44**

merci pour la réponse mais que faire pour que ca mère paye sa part est ce que mon fils doit saisir le jaf mais comme elle ne travaille pas mais vit avec un entrepreneur et est déclarer sur sa feuille d'impots